

Communiqué de presse
27 Mars 2018

Affaires Skripal

Lors de sa réunion des 22 et 23 mars, le Conseil européen a condamné dans des termes très fermes l'attaque du 04 mars 2018. L'évaluation faite par la Grande Bretagne attribuant la responsabilité de la Fédération de Russie a été qualifiée de hautement probable. Lors du Conseil européen, il a été convenu que l'Union européenne rappellerait son ambassadeur accrédité à Moscou pour des consultations. Les Etats membres pouvaient s'ils le souhaitent prendre des mesures additionnelles.

Ce 26 mars 2018, lors du Comité des Représentants permanents 14 Etats membres de l'Union européenne ont annoncé procéder à l'expulsion de membres du personnel diplomatique.

La Belgique a très tôt condamné l'attaque et témoigné de sa solidarité à l'égard de la Grande-Bretagne appelant à une coordination au niveau européen pour la réponse à donner.

Après s'être coordonnée avec ses partenaires de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité Atlantique Nord, la Belgique a décidé de procéder au renvoi d'un membre du personnel diplomatique de la mission russe accréditée auprès du Royaume de Belgique.

Compte tenu de la gravité des événements de Salisbury et de la haute probabilité de l'implication de la Russie dans cette attaque, nous considérons que cette mesure est pleinement justifiée.

Cette décision sera signifiée à l'Ambassadeur russe dans les 48 heures. La personne concernée aura 14 jours pour quitter le territoire.

En tant que siège de l'OTAN et conformément à l'accord de siège qui la lie à cette institution la Belgique appliquera loyalement les décisions prises par l'OTAN.

Dans la lignée des visites des Premier ministre et Vice Premier ministre en Russie, la Belgique continue de plaider pour un dialogue franc et ouvert avec la Russie sur les sujets d'intérêts communs. La Belgique demande que la lumière soit entièrement faite sur cette affaire et appelle au respect de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.